

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NICE - 0605 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 06/05/2026 - 6590 - 2020 B 02041 - 889 453 478 - 2J

6590

SARL «2J»
Au capital de 1 000 Euros
Siège Social : 01 rue de Puget
06100 NICE
RCS de NICE 889 453 478 00014 - APE 4722Z

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 11/05/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 MAI à 14 heures,

Les associés de la SARL « 2J », au capital de 1 000 EUROS, divisé en 1 000 parts sociales de 1 EURO chacune, dont le siège social est à NICE-06100-01 rue de Puget, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation de la gérance qui leur a été remise individuellement en mains propres conformément aux statuts.

L'assemblée est présidée par Monsieur JAINAT Sami.

Monsieur le Président constate que sont présents :

- Monsieur JAINAT Sami, propriétaire de	500 parts,
- Monsieur EL MAHDAOUI Jamal, propriétaire de	500 parts,
Totalité des parts représentées :	1 000 parts.

Monsieur Le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du Président :

- le projet des résolutions ;
- les A/R des lettres de convocation ;
- le rapport de gestion de la gérance sur l'exercice écoulé ;
- le bilan, le compte de résultat, l'annexe, ainsi que l'inventaire, de l'exercice clos le 31/12/2024.
- les pouvoirs des associés représentés par les mandataires.

Le texte des résolutions est proposé à l'approbation de l'assemblée.

EJ

J.S

0202

SARL «2J»
Au capital de 1 000 Euros
Siège Social : 01 rue de Puget
06100 NICE
RCS de NICE 889 453 478 00014 - APE 4722Z

Monsieur le Président indique que ces documents ont été adressés quinze jours avant la date de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2024 ;
- approbation de ces comptes et quitus à la gérance de sa gestion ;
- affectation des résultats.

Puis il donne lecture des rapports de la gérance et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient,
Personne ne désirant plus prendre la parole, Monsieur le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du gérant et examiné les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, l'assemblée générale déclare les approuver et donne au gérant quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Le Bénéfice de l'exercice 11 971,33 EUROS reçoit l'affectation suivante :

-Report à Nouveau Créateur	11 971,33 Euros
----------------------------	-----------------

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée approuve la rémunération brute du gérant pour l'exercice 2023 : 46 560,00 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

EJ

J.S



SARL « 2J »
Au capital de 1 000 Euros
Siège Social : 01 rue de Puget
06100 NICE
RCS de NICE 889 453 478 00014 - APE 4722Z

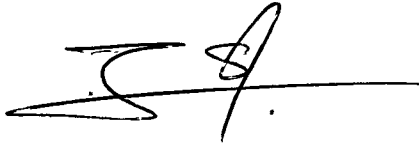
Quatrième résolution :

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès verbal à l'effet d'effectuer les formalités de publicité légale requise.

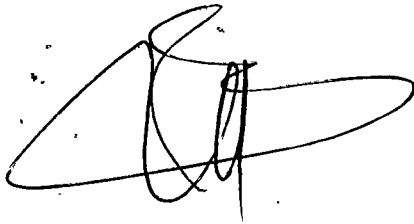
Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne désirant plus prendre la parole, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès verbal, signé par la gérance et les associés présents.

- Monsieur JAINAT Sami



- Monsieur EL MAHDAOUI Jamal



EJ

JS



SARL «2J»
Au capital de 1 000 Euros
Siège Social : 01 rue de Puget
06100 NICE
RCS de NICE 889 453 478 00014 - APE 4722Z

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 11/05/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 MAI à 14 heures,

Les associés de la SARL « 2J », au capital de 1 000 EUROS, divisé en 1 000 parts sociales de 1 EURO chacune, dont le siège social est à NICE-06100-01 rue de Puget, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation de la gérance qui leur a été remise individuellement en mains propres conformément aux statuts.

L'assemblée est présidée par Monsieur JAINAT Sami.

Monsieur le Président constate que sont présents :


- Monsieur JAINAT Sami, propriétaire de	500 parts,
- Monsieur EL MAHDAOUI Jamal, propriétaire de	500 parts,
Totalité des parts représentées :	1 000 parts.

Monsieur Le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du Président

- le projet des résolutions ;
- les A/R des lettres de convocation ;
- le rapport de gestion de la gérance sur l'exercice écoulé ;
- le bilan, le compte de résultat, l'annexe, ainsi que l'inventaire, de l'exercice clos le 31/12/2024.
- les pouvoirs des associés représentés par les mandataires.

Le texte des résolutions est proposé à l'approbation de l'assemblée.







SARL « 2J »
Au capital de 1 000 Euros
Siège Social : 01 rue de Puget
06100 NICE
RCS de NICE 889 453 478 00014 - APE 4722Z

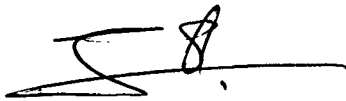
Quatrième résolution :

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès verbal à l'effet d'effectuer les formalités de publicité légale requise.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne désirant plus prendre la parole, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès verbal, signé par la gérance et les associés présents.

- Monsieur JAINAT Sami



- Monsieur EL MAHDAOUI Jamal



ES

J.S

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social	
SARL 2J		1 RUE PUGET	
SIRET	8 8 9 4 5 3 4 7 8 0 0 0 1 4	06100 NICE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées BOUCHERIE, CHARCUTERIE, TRIATTEUR, ALIM. G Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 15%	29 439	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit
--------------------------	--------	---	-----------------------------------	---	---------

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
		PV exonérées (art 238 quindecies)	

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
France Ruralités Revitalisation FRR art 44 quindecies A	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art 44 quindecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Bassins d'emploi à redynamiser, art 44 duodecies	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art 44 septdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON

Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
SARL AGECO NICE 22 rue François Aune 06000 NICE Tél: 04 93 82 25 14		Ser bifin confiant à l'original <i>[Signature]</i> Tél:	
OGA/OMGA	Visueur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné		Date	Lieu
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné		Qualité et nom du signataire	Président
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature	JAINAT Samu



IMPOT SUR LES SOCIETES

0 131761cjt
2025

BOOFYF! !MB!EFDMBSBUP!O!O !3176

G	S₂ OBSUJUP OIE FT! OSPE VJT! E FT! BDUP OT! FU! OBSUT! TP D.BMFT -IB.DT.JRVFIE FT! SFWFOVT! BTT.N.M.TIE.FUS.CV₂T		
Montant global brut des distributions (1)	qbzØ t'qbsrb'tpdjØ f m.n.Ùn f	a	qbzØ t'qbs'vo'Øbcmf n foudi bshØev'tf sydf left'lyus t
N poubouef t!ejt uqcvpot!dpsf t qpoebou! lef t!sØn voØsbypot!pv!bvobouhf t!epou!b'tpdjØ of leØ jhof!qbt!rhl!rft *cØØdjdbjsf t!*)3*		c	
N poubouef t!qslur -lbwbof t!pv!bdpn qu t!dpot f out!bvylbt'pdjØ -!bdjpoobjsf t!f d'qpsaf vs! lef!qbsu -!t'pju'ejf duf n f ou!t'pju'qbs'qf st'pooft jof sqpt Ø t		d	
Montant des distributions		e	
bvuf t!r v f!df mnt!vrt Ø t!f o!b*		f	
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)		g	
		h	
N poubouef t!sf w f ovt!ejt uqcvØ!Øjhcrt! l! rfbcbu f n f ouef!511& !qsØw!bv!3' lev!4!ef !r!bsjdrh!269!ev!DHJ!5*		i	
N poubouef t!sf w f ovt!ejt uqcvØ!Øjhcrt! l! rfbcbu f n f ouef!511& !qsØw!bv!3' lev!4!ef !r!bsjdrh!269!ev!DHJ		j	
N poubouef t!sf w f ovt!sØbsyt!6*			Upubrt!b!i li *

H	S₂ N VO₂ SBUP OT! OFUFT! WFST₂ FT! BVY! IN FN CSFT! IE FIDFSUB.DFT! TP D.Ø U₂T			<i>!t!j!df l!dbsf !f t!ujot vggjt bou!l!pjoesf !vo!Øbde v!n Ùn f!n pe xh*</i>			
Opn -!qsØbpn t!-!epn jdrhf dr vbrjØ!bsu!59.4! !7!boo!l!j!bv!DHJ* +TBSM!upvt!rft!btt'pdjØ!< +TDB -!btt'pdjØ!hØsbou!< +TOD!pv!TDT -!btt'pdjØ!f o!opn !pv!dpn n boejØ!< +TFO!f ut!uØef!dpqsgØbjsf t!ef!lobwysf t!-!btt'pdjØ -!hØsbou!pv!dpqbsjdj'qbout	Pour les S.A.R.L.	Tpn n f!t!w st!Ø t!-!bv!dpvst!ef!r!b!qØapef!sf!uf!ovf!l!qpsv!r!btt!j!w f!ef!l!rhn!qáut!vs!rft!t!pdjØ!Ø -!l!di!br!v f!btt'pdjØ!hØsbou!pv!lopo -!leØ!jhoØ!dprh!2!l!lyus!ef!l!usbjuf n f out!-!Øn!pran f out!-!l!joef n ojuØ -!s f n cpvst f n f out!gØpØj'ubjsf t!ef!l!gØbjt!pv!bvus t!sØn voØsbypot!ef!t!f t!gØdujpot!lebot!r!b!t!pdjØ!Ø					
	Nombre de parts sociales appartenant à la brvf btt'pdjØ f o toute pro-qsgØpv!f o usufruit	BooØ!lvb cours de laquelle le versement l!ØØ fgg!divØ	N poubouef t!t!tpn n f!t!w st!Ø t!;				
1	2	3	4	5	6	7	8
M EL MAHDAOUI JAMAIL ASSOCIE 77 BD DE L'ARIANE 06300 NICE	500	2024	32 391				
M JAINAT SAMI ASS.GERANT 05 BD HENRI SAPPIA 06100 NICE	500	2024	37 317				

I	DIVERS		
#OPN !FU!BE SFTT!FIE V!OSPO S.FUB.BFIE V!ØP OE T!f!o!d!b!t!ef!hØb!odf!l!je!f *			
#BESFTT!FIE FT!B VUSFT!FUB CM!TFN FOUT!l!t!j!df l!dbsf !f t!ujot vggjt bou!l!pjoesf !vo!Øbde v!n Ùn f!n pe xh*			

J	DBESF!OF!DP ODFS OB OUI R VF!MFT!FOUSFOSJ FT!OMB₂ FT!TPVT!M!S₂H.N.F!T.N CMG₂ !E !N OPT.JUP O		
REMUNERATIONS			
N pouboucsudef t!t!brj'f t!-!bct!ubdypo!g'juf lef t!tpn n f!t!d'pn qgt!t!lebot!rft!EBE T!f!u w st!Ø t!bvyl!bqqs!oujt!t'pvt!dpous!bf!bvyl! boej!dqØ!l!b*			121 945
SØapdf t!t!jpot!le!i!popsbjf t!-!ef!d'pn n jtt!jpot!f!u!ef!l!dpsv!bhf t!l!c*			
N P.DT.VBMWFT!B!MPOH!UFSN F!J.N OPT ₂ FT!'	0 %	15 %	19 %
N WW!sf t!bou!l!sf!qpsu!s!l!r!p'vw!s'us!f!ef!l!rff!yf!sdjdf			
N WW!jn qvuØ!t!vs!rft!Ø!WW!ef!l!rff!yf!sdjdf			
N WW!sØbrt!Ø!bv!dpvst!ef!l!rff!yf!sdjdf			
N WW!sf t!bou!l!sf!qpsu!s			

K	CADRE.NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DON S (article 222 bis du CGI)		
N poubou!dvn v!Øef t!lepot!f!u w st!Ø t!f out!n f oypooØ!t!vs!rft!sf!Øvt!-!bu!f t!ubypot!pv!l!pvt!bvus t!lepdvn f out!f!u!q!sØvt!bv!lyus!ef!l!rff!yf!sdjdf			
Opn!cs!ef!sf!Øvt!-!bu!f t!ubypot!pv!l!pvt!bvus t!lepdvn f out!leØ!v!sØ!bv!lyus!ef!l!rff!yf!sdjdf			



1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2025 Page 3

Désignation de l'entreprise		SARL 2J		Néant <input type="checkbox"/>					
Adresse de l'entreprise		1 RUE PUGET		06100 NICE					
Numéro SIRET *		8 8 9 4 5 3 4 7 8 0 0 0 1 4		Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2					
		Durée de l'exercice précédent * 1 2		Néant <input type="checkbox"/>					
		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le					
		3 1 1 2 2 0 2 4		3 1 1 2 2 0 2 3					
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2					
		Net 3		Net 4					
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	40 000	012	40 000	40 000		
		Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028	49 982	030	17 791	32 191	23 729		
	Immobilisations financières * (1)	040	3 941	042		3 941	3 489		
	Total I (5)	044	93 922	048	17 791	76 131	67 219		
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
			060	13 824	062		13 824	11 341	
		Avances et acomptes versés sur commandes	064	3 745	066		3 745		
		Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	17 843	070		17 843	
			Autres * (3)	072	21 284	074		21 284	22 441
Valeurs mobilières de placement		080		082					
Disponibilités		084	19 958	086		19 958	69 437		
Charges constatées d'avance *		092	567	094		567			
Total II		096	77 221	098		77 221	103 218		
Total général (I+II)		110	171 143	112	17 791	153 352	170 437		
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000		1 000			
	Ecarts de réévaluation	124							
	Réserve légale	126		100		100			
	Réserves réglementées*	130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131							
	Report à nouveau	134		11 971		7 060			
	Résultat de l'exercice	136		22 968		4 912			
	Subventions d'investissement	137							
	Provisions réglementées	140							
	Total I	142		36 040		13 071			
Provisions pour risques et charges	154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164							
	Fournisseurs et comptes rattachés	166		44 176		76 485			
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169	17 602			44 166			
	Comptes courants d'associés	173		24 596		36 715			
	Autres dettes	175							
	Produits constatés d'avance	174							
Total III	176		117 312		157 366				
Total général (I + II + III)	180		153 352		170 437				
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	16 072			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT



Désignation de l'entreprise SARL 2J

B.I.S; TVMUBUI DP N QUB CMF

Exercice N clos le [3 1 1 2 2 0 2 4] Néant [3 1 1 2 2 0 2 3]

PRODUITS D'EXPLOITATION	209		210		1 198 908		1 196 937		
	215		214						
CHARGES D'EXPLOITATION	217		218						
	222		224						
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	226		230		171		3 997		
	232		234		1 199 079		1 200 934		
RÉINTÉGRATIONS	236		238		909 231		895 329		
	240		242		(2 483)		17 761		
DÉDUCTIONS	243		244		3 924		1 321		
	246		248		78 237		77 679		
DÉFICITS	249		250		5 355		5 572		
	251		252		124 414		136 732		
253		254		48 398		52 133			
255		256		7 159		4 854			
259		260		55		143			
264		266		1 174 289		1 191 524			
270		280		24 790		9 409			
290		294		5 115					
300		306		33		14			
306		310		2 487		3 389			
310		312		4 416		1 095			
312		316		22 968		4 912			
316		318		22 968		314			
318		322							
322		324							
324		330		4 416					
330		334		2 055					
334		338							
338		342							
342		344							
344		346							
346		348							
348		352							
352		354							
354		356							
356		360							
360		370							
370		372							
Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires		209		210		1 198 908		1 196 937	
Production vendue { biens services * }		215		214					
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		217		218					
Production immobilisée *		222		224					
Subventions d'exploitation reçues		226		230		171		3 997	
Autres produits		232		234		1 199 079		1 200 934	
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		236		238		909 231		895 329	
Variation de stock (marchandises) *		240		242		(2 483)		17 761	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		243		244		3 924		1 321	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		246		248		78 237		77 679	
Autres charges externes * : (dont crédit bail mobilier - immobilier)		249		250		5 355		5 572	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		251		252		124 414		136 732	
Rémunérations du personnel *		253		254		48 398		52 133	
Charges sociales (cf renvoi 380)		255		256		7 159		4 854	
Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)		259		260		55		143	
Dotations aux provisions		264		266		1 174 289		1 191 524	
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }		269		270		24 790		9 409	
Total des charges d'exploitation (II)		270		280		5 115			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		290		294		33		14	
Produits financiers (III)		300		306		2 487		3 389	
Produits exceptionnels (IV)		310		312		4 416		1 095	
Charges financières (V)		316		318		22 968		4 912	
Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }		322		324		22 968		314	
Impôts sur les bénéfices * (VII)		330		334		4 416		1 095	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		342		344		22 968		314	
C.I.S; TVMUBUI GJ DBM Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit comptable col 2		346		348					
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		352		354					
Amortissements excédentaires (art 39-4 C G I.) et autres amortissements non déductibles		356		360					
Provisions non déductibles *		360		370					
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 not)		370		372					
Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		248		2 055			
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248		251					
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration)		249		251					
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		999					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997		999					
Entreprise nouvelles (44 sexes)		986		987		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)		138	
Zone franche urbaine (44 octies A)		987		127		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)		138	
Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)		138		991		Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)		992	
(FRR) France Ruralités Revitalisation (art 44 quinquies A)		181		989		Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)		991	
Jeune entreprise innovante (44 sexes A)		989		346		Créance due au report en arrière du déficit		346	
Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)		345		344		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993	
Investissements et souscriptions outre-mer		344		993		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993	
Dédution exceptionnelle (art 39 décies) A B C D E F G		344		993					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col 1 Déficit col. 2		352		354		29 439		354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I S seulement)		356		360					
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :		360		370					
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col 2		370		372		29 439		372	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cagid Quatre



Désignation de l'entreprise SARL 2JNéant *

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
	ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	40 000	402		404		406	40 000		40 000	
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	21 375	442		444		446	21 375		21 375	
	Installations générales agencements divers	450	2 574	452	13 320	454		456	15 894		15 894	
	Matériel de transport	460	10 413	462		464		466	10 413		10 413	
	Autres immobilisations corporelles	470		472	2 300	474		476	2 300		2 300	
	Immobilisations financières	480	3 489	482	451	484		486	3 941		3 941	
	TOTAL	490	77 851	492	16 072	494		496	93 922		93 922	
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
	Fonds commercial	495		497		498		499				
	Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516				
	Constructions	520		522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	6 611	532	3 688	534		536	10 299			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	414	542	1 310	544		546	1 724			
	Matériel de transport	550	3 607	552	1 740	554		556	5 347			
	Autres immobilisations corporelles	560		562	421	564		566	421			
	TOTAL	570	10 632	572	7 159	574		576	17 791			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme						
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595				
	TOTAL				596	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.



4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SARL 2J

Néant *

J!!!!SFMFWQ!E FT!OSP WJ.P OT! !BN P SUJ.TFN FOUT!E z SP HBUP .SFT

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
	Dotations		Reprises
Fonds commercial	681		683
Autres immobilisations incorporelles	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst techniques matériel et outillage	730		735
Inst générales agenc. am divers	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

J!!!!E z GDJUT!SFOP SUB CMFT			
Déficits imputés			983
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982
Déficits reportables			984
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis
Déficits de l'exercice			860
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)			870

III DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)		380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	65 049
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	54 336
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	



5

Désignation de l'entreprise : SARL 2J		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *		376	2
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	1 198 908
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	1 198 908
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	171
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation *		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	2 483
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Retrètements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	2 655
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	935 684
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	27 929
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	55
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	963 667
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137 237 895
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	1 198 908
Effectifs au sens de la CVAE *		023	4
Chiffre d'affaires du groupe économique (art 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	01/01/2024
Date de cessation		186	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs.			

Cegul Quader



COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET 8 8 9 4 5 3 4 7 8 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 2J

ADRESSE (voie) 1 RUE PUGET

CODE POSTAL 06100 VILLE NICE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	2	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	1 000

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille EL MAHDAOUI Prénom(s) JAMAIL

Nom d'usage % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 500

Naissance Date 260376 N° Département 99 Commune Pays MA

Adresse N° 77 Voie BD DE L'ARIANE

Code postal 06300 Commune NICE Pays France

Titre (2) M Nom de famille JAINAT Prénom(s) SAMI

Nom d'usage % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 500

Naissance Date 081299 N° Département 99 Commune Pays MA

Adresse N° 05 Voie BD HENRI SAPPIA

Code postal 06100 Commune NICE Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT



FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

N° de dépôt

Néant *

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL

VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT